

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF494

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 5 TERVICIES B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 5 *tervicies* B, qui étend l'abattement de 30 millions applicable à la TST-E à l'ensemble des éditeurs qui diffusent leurs programmes auprès d'au moins 95 % de la population du territoire métropolitain.

Le coût de cette extension – dont la justification n'est pas suffisamment étayée – s'élèverait à 20 millions d'euros, ce qui obérerait significativement les moyens du CNC.